

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

1) Lieu de la demande

Pour vous inscrire sur une liste électorale, plusieurs solutions s'offrent à vous. Vous pouvez vous inscrire :

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- Soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Elle peut également se faire en ligne sur le site suivant: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

2) Qui peut le demander ?

Tout français ayant au minimum 18 ans à la veille du jour de l'élection et jouir de ses droits civils et politiques. Jouir de ses droits civils et politiques.

3) Documents à apporter

Demande en ligne :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Demande en mairie par le demandeur :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie et sur ce site : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

Demande en mairie par un intermédiaire :

- Un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- Votre justificatif d'identité
- Votre justificatif de domicile
- Le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie et sur ce site : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)).

Demande par courrier :

- Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie et sur ce site <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16024>).
- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile

4) Plus d'informations (délai de délivrance, durée de validité...)

Site du service public: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>